



Chèvres du Rove 13 - Xavier Remongin/Min.agri.fr



Dentelles de Montmirail 84 - Emmanuelle Mestre

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

DRAAF

Provence-Alpes-Côte d'Azur



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dentelles de Montmirail 84 - Emmanuelle Mestre



Salades Serres 13 - Stéphan Masse



L'année 2022 a été marquée par des épisodes de crise qui ont mobilisé fortement les agents de la DRAAF. Les agriculteurs ont fait face à une sécheresse historique qui a entraîné la prise de mesures de restriction fortes par la Commission exécutive de la Durance pour gérer la ressource en eau. Cet épisode de sécheresse a été reconnu comme calamité agricole dans la région. Deux épisodes de gel en mars et en avril ont également été reconnus au titre des calamités agricoles dans certains départements.

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, les filières agricoles et alimentaires de la région ont été affectées par la forte hausse des prix de l'énergie, des carburants, des intrants et de l'alimentation animale. Là aussi, les agents de la DRAAF se sont investis dans le déploiement des mesures d'urgence du plan de résilience.

Un cas de peste porcine africaine a été déclaré en janvier 2022 en Italie à 90 km de la frontière franco italienne. Afin de prévenir l'apparition de la maladie sur le territoire national, le service régional de l'alimentation a contribué à la mise en œuvre d'un plan d'action s'appuyant sur l'ensemble des parties prenantes concernées : organisations agricoles, vétérinaires, services de l'État, OFB, fédérations de chasse.

La forêt de la région est elle aussi confrontée au changement climatique et à l'augmentation des sécheresses qui la fragilisent face aux risques d'incendie. Compte tenu de l'importance de la forêt sur le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur, deuxième région la plus boisée de France, la DRAAF a créé en 2022 un service régional dédié à la forêt et au bois.

Sur le plan de l'enseignement agricole, la DRAAF a engagé des actions pour mieux faire connaître la diversité des formations proposées en PACA, visant à développer le recrutement d'apprenants dans les établissements, afin de contribuer activement au renouvellement des générations d'agriculteurs, l'un des objectifs de la future loi d'orientation et d'avenir agricoles.

Les aléas rencontrés en 2022 illustrent la nécessité d'investir et d'accompagner les filières agricoles, alimentaires et forestières au travers de plans structurants que la DRAAF participe à déployer dans la région : Varenne de l'eau et du changement climatique, France 2030, plan de souveraineté pour les filières fruits et légumes, avec pour objectif d'améliorer la résilience des productions face aux changements qui impactent particulièrement notre région.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Stéphanie Flauto

Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chiffres de l'année 2022	page 4
2022, une année marquée par différentes crises	page 6
Création d'un service régional de la forêt et du bois	page 8
La sécurité et la qualité sanitaire de l'alimentation	page 9
L'accompagnement des milieux ruraux dans leur développement	page 10
Bilan de l'activité de FranceAgriMer	page 12
Le Srise : l'approfondissement des connaissances sur l'agriculture provençale	page 13
L'enseignement agricole en PACA	page 14
Les services de la DRAAF	page 16
Glossaire	page 18

LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2022

La DRAAF



162 agents



7 services



6 sites

Enseignement agricole



6 372

élèves au 01/10/2022

3 000

apprentis fin 2022



32 établissements dont :

12 établissements publics

12 maison familiales rurales

8 établissements privés

57 %



Femmes

43 %



Hommes

Politique de l'alimentation



30

projets alimentaires territoriaux couvrant 92 % du territoire et 95 % de la population

1 843

établissements de restauration collectives inscrits sur « ma cantine », 26 % de produits durables et de qualité mis en œuvre dont 15 % de bio.

Santé des végétaux et des animaux



144

bulletins de santé du végétal (BSV) édités, plus de 3 800 abonnés, plus de 500 parcelles observées dans 9 filières.

3 281

mesures administratives notifiées pour la gestion des organismes nuisibles aux végétaux (*Xylella fastidiosa* 2 259, flavescence dorée de la vigne 804, chancre coloré du platane 89, charançon rouge du palmier 68, sharka des arbres fruitiers à noyau 61)

13

groupes de fermes DEPHY, 8 groupes 30 000 actifs et 6 groupes émergents réunissant un total de 269 exploitations.

229

inspections relatives à la distribution, l'application et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, 124 remises en conformité suite à mises en demeure, 1 procès-verbal de délit.

9 739

contrôles documentaires et 5 607 contrôles physiques à l'importation de végétaux et produits végétaux, 63 lots bloqués, refoulés ou détruits.

L'accompagnement agricole

844

demandes d'autorisations d'exploiter

37 %

de la SAU en agriculture biologique



203

billets d'aval émis pour un montant cautionné de 98,8 M€

5 167

exploitations certifiées « agriculture biologique » (soit 27,9 % des exploitations de la région)

LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2022

Les crédits du MASA

7,58 M€

pour les mesures agroenvironnementales et la conversion à l'agriculture biologique

5,6 M€

engagés dont 3,7 pour la santé des végétaux, 1,1 pour la santé et la protection des animaux, 0,8 pour la sécurité et la qualité de l'alimentation.

1,35 M€

pour 278 installations

0,7 M€

pour la modernisation des exploitations agricoles

0,9 M€

pour l'expérimentation



La forêt et la filière bois



1,6 millions

d'hectares soit 52 % du territoire



708 000 m³

de bois récolté en PACA en 2021



37 000 m³

de sciage produits en PACA en 2021

2022, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR DIFFÉRENTES CRISES

De nombreux aléas climatiques

En 2022, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été frappée par plusieurs aléas climatiques (gel, sécheresse, grêle et excès de pluie) entraînant une forte mobilisation des DDT(M) et de la DRAAF dans la reconnaissance des événements et la gestion des dispositifs d'aide.

Un premier épisode de gel début mars a impacté l'arboriculture dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Un deuxième épisode de gel début avril a de nouveau touché l'arboriculture et également le maraîchage et les plantes à parfum dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Ces deux épisodes ont été reconnus comme calamités agricoles.

Une période de sécheresse a touché l'ensemble des départements de la région de début mars à fin août. Des mesures de restriction de prélèvements pour l'irrigation ont concerné les six départements, y compris les zones jusque-là dites « sécurisées » (Durance/Verdon). L'agriculture régionale dans son ensemble a été impactée.

La reconnaissance de calamités agricoles a été obtenue pour les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse. Selon les territoires,

cette reconnaissance concerne des pertes de fourrages, des pertes de récolte de miel, d'olives, de lavande et lavandin, d'escargots, de foin de vente, de maraîchage et des pertes de fonds sur prairies et sur ruches.

Les activités d'élevage ont rencontré des difficultés d'abreuvement et d'alimentation des bêtes en alpages. En céréales à paille, il a été constaté une baisse des rendements et un impact sur la qualité avec une hétérogénéité selon les zones. En arboriculture, déjà touchée par le gel, la sécheresse a eu un effet sur le calibre des fruits.

Mi-août, la région a été touchée par un violent épisode de grêle, notamment dans le Var, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Un fonds d'urgence a été mis en œuvre pour accompagner une centaine d'exploitations en grande difficulté dans le Var et dans une moindre mesure dans les Bouches-du-Rhône. Pour le Vaucluse, les viticulteurs ont sollicité la possibilité d'achat de vendanges fraîches ou moût.

Enfin, le 1^{er} décembre, un excès de pluie sur la partie ouest du département des Bouches-du-Rhône a impacté les récoltes de choux. Cet événement très localisé a également été reconnu comme une calamité agricole.

Peste porcine africaine (PPA)

Un cas de peste porcine africaine (PPA) sur sanglier a été déclaré par les autorités italiennes le 5 janvier 2022 sur le territoire de la commune d'Ovada dans le Piémont, à 90 km de la frontière la plus proche, 130 km de Menton.

Afin de prévenir l'apparition de la maladie sur le territoire national et d'en réduire les effets le cas échéant, un plan d'action a été mis en œuvre autour des axes suivants :

1. La structuration de l'organisation nationale, régionale et transfrontalière
2. La consolidation des bases de données des détenteurs de suidés
3. La prévention :
 - a. Communication vers l'ensemble des acteurs et le grand public
 - b. Contrôle de l'application des mesures de biosécurité en élevage
 - c. Prise en compte du risque de dissémination dans la faune sauvage
 - d. Sécurisation de la filière porcine dans ses débouchés, en particulier à l'exportation
4. La surveillance en vue d'une détection précoce
5. La préparation à la lutte



Ce plan s'appuie sur les différentes parties prenantes concernées, publiques et privées : organisations agricoles, vétérinaires, services de l'Etat, OFB, fédérations de chasse.

Plus de 600 détenteurs de porcs des départements frontaliers et du Var ont ainsi fait l'objet d'une visite, d'un audit ou d'un contrôle de biosécurité coordonnés par la DRAAF. Le dispositif SAGIR pour la surveillance sanitaire de la faune sauvage a été renforcé au niveau 2B dans les départements frontaliers ce qui a permis d'analyser 27 cadavres de sangliers, tous négatifs. L'OFB et les fédérations de chasse ont organisé près de 1 000 battues permettant d'éliminer plus de 600 sangliers en zone frontalière.

Lien à consulter : <https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine>

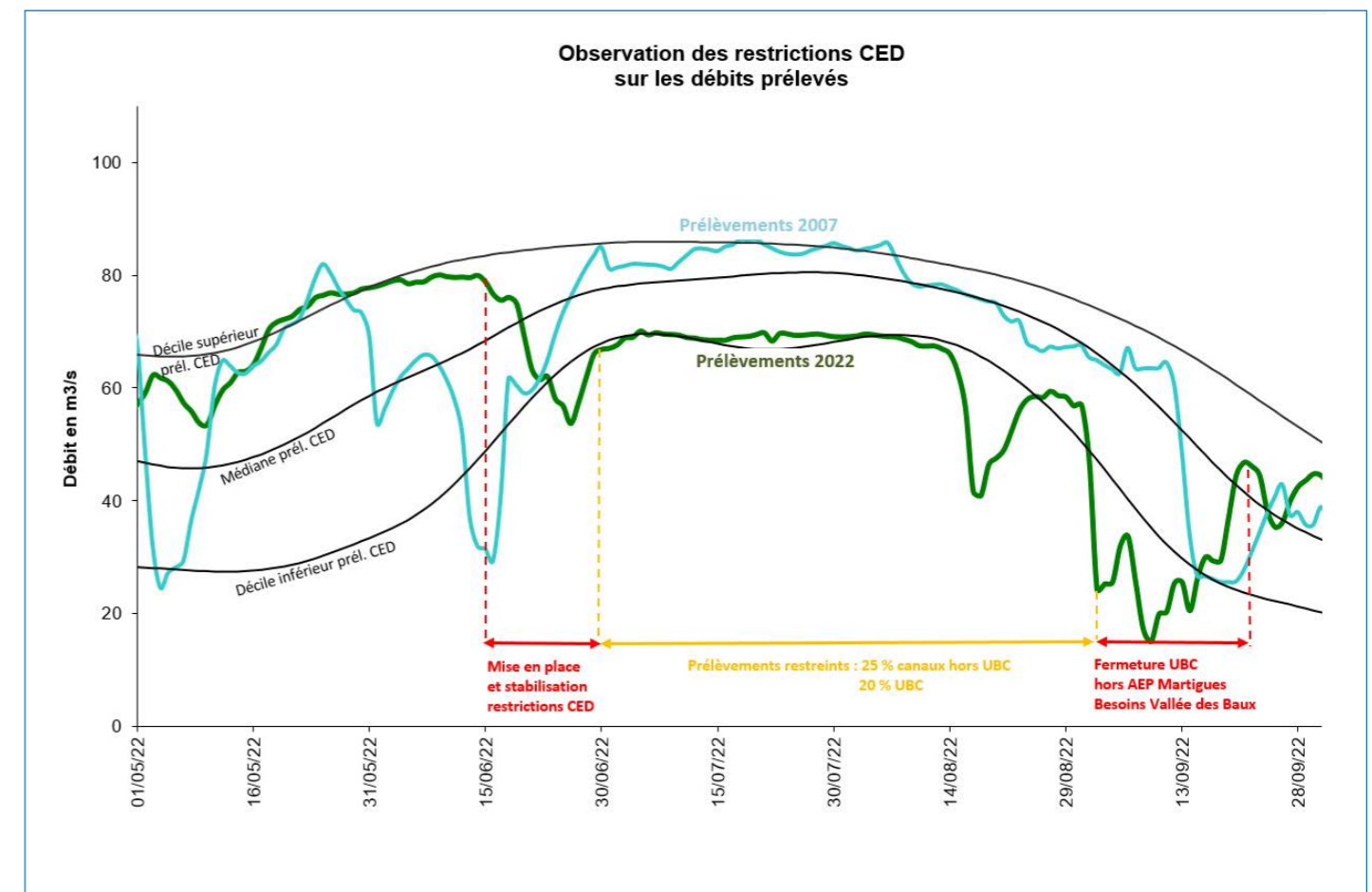
Une forte mobilisation de la commission exécutive de la Durance

La commission exécutive de la Durance (CED), « placée sous le contrôle du Ministre de l'Agriculture », est composée de représentants des canaux (irrigation et eau potable) et de l'État (la DRAAF, qui assure également l'animation et le secrétariat de la commission, la DDTM des Bouches-du-Rhône et la DDT de Vaucluse). Elle assure la répartition des eaux de la Basse Durance, à l'aval du pont de Mirabeau, entre les prises concédées sur les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Depuis l'aménagement hydroélectrique de l'axe Durance-Verdon des années 1950, elle gère aussi, en collaboration avec EDF, la réserve agricole (de 200 Mm³) du barrage de Serre-Ponçon.

L'année 2022 fut exceptionnellement chaude, sèche et ensoleillée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec un déficit pluviométrique et une sécheresse des sols importants.

Ces conditions climatiques ont demandé une mobilisation très forte des membres de la CED qui ont dû se réunir de manière très fréquente (une quarantaine de réunions entre avril et octobre) et prendre des décisions fortes de restriction des prélèvements. Les premières restrictions ont été mises en place à partir de la mi-juin (-10 %), passant rapidement à -25 %. Le canal de l'Union Boisgeline-Craponne a par ailleurs été fermé du 1^{er} au 19 septembre. Au final, l'ensemble des restrictions appliquées a permis une réduction des prélèvements de 128 Mm³ et de limiter le déstockage de la réserve agricole de Serre-Ponçon à 184 Mm³ (et de rester ainsi dans l'enveloppe réglementaire des 200 Mm³).

Cette saison 2022 a mis en lumière les capacités de la CED à assurer ses missions en période de crise.



CRÉATION D'UN SERFOB (SERVICE RÉGIONAL FORÊT BOIS) AU SEIN DE LA DRAAF

Véritable réservoir de biodiversité, la forêt joue un rôle clé dans la protection des sols, la qualité de l'eau et la prévention des risques naturels. Elle fournit également du bois, matériau écologique et renouvelable, et contribue à la qualité des paysages ainsi qu'au bien-être des populations dont elle améliore le cadre de vie. Ses enjeux économiques sont multiples : tourisme, loisirs, production de bois et création d'emploi local. Les fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt sont d'autant plus importantes que celle-ci a un rôle essentiel pour les transitions climatiques, écologiques et énergétiques des territoires. La filière forêt-bois compense les émissions de CO² grâce au stockage de carbone dans les arbres et dans les produits bois. L'utilisation du bois local dans l'énergie et la construction permet de diminuer l'utilisation d'énergies fossiles et de matériaux plus énergivores.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la forêt occupe 1,6 millions d'hectares, soit 52 % du territoire, ce qui fait de PACA la 2^e région la plus boisée de France. La filière forêt-bois régionale compte environ 3 000 établissements et représente 11 000 emplois.

Les enjeux liés à la forêt et à la filière bois en PACA sont donc particulièrement importants, d'autant que le changement climatique et l'augmentation des sécheresses interrogent sur le devenir de cette forêt régionale, qui dépérit et devient de plus en plus sensible aux risques d'incendies.

Il était donc important que la DRAAF, en charge au niveau régional de la mise en œuvre de la politique forestière de l'État et de l'animation de la filière, et qui assure le secrétariat de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois, co-présidée par le préfet de région et le président du conseil régional, puisse disposer d'un service dédié.

Le directeur de la DRAAF a donc décidé de (re)créer en PACA un SERFOB, composé d'un pôle « forêt-bois » (anciennement rattaché au SREDDT) et d'un pôle « santé des forêts » (le Département Santé des Forêts Sud-Est, anciennement rattaché au SRAL, dont le rôle en matière de suivi de l'évolution sanitaire des forêts est essentiel).

Le SERFOB PACA a été officiellement créé le 1^{er} mars 2022.

Zoom

Création d'un comité régional DFCL, émanation de la commission régionale de la forêt et du bois

En zone méditerranéenne, la défense des forêts contre l'incendie est depuis longtemps un enjeu majeur. Le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud a été chargé, depuis les grands incendies des années 80, de coordonner la politique de prévention des incendies de forêt, en lien avec la politique de lutte, sur l'ensemble des 15 départements méditerranéens. L'augmentation récente du risque, en lien avec le changement climatique, et la nécessité d'associer et d'impliquer d'avantage les collectivités territoriales dès l'amont de la construction de la décision publique en matière de prévention des incendies de forêt, ont conduit le préfet de région et le président du conseil régional à mettre en place, sur proposition de la DRAAF, un comité régional DFCL au sein de la commission régionale de la forêt et du bois.

Ce comité a été mis en place le 17 novembre 2022. Il a pour vocation première, en interface entre les départements et le niveau zonal, d'être un lieu de dialogue, d'échanges et de concertation entre les acteurs du territoire régional concernés par les questions de prévention des risques d'incendie de forêt. Il s'est aussi donné pour mission de revisiter l'ensemble des composantes de la prévention pour lesquelles une approche régionale serait pertinente et adaptée, de formuler des pistes d'amélioration, et de proposer des actions opérationnelles pour faire évoluer favorablement cette stratégie de prévention et les pratiques dans la région.

Largement ouvert, ce comité est piloté par un bureau constitué de la DRAAF, de la DREAL, du secrétariat général de zone (et de son service d'appui associé, la DPFM) et du Conseil Régional.

LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION

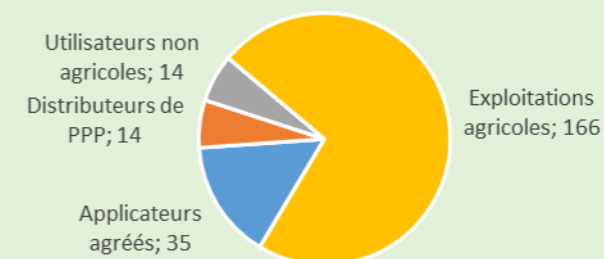
Les produits phytopharmaceutiques (PPP) utilisés pour la protection des cultures peuvent représenter un risque pour la santé des utilisateurs, de leurs familles, des riverains, des consommateurs ainsi que pour l'environnement.

La politique des contrôles est harmonisée au niveau communautaire, déclinée par la direction générale de l'alimentation (DGAL) est mise en œuvre par les services régionaux de l'alimentation (SRAL) au sein des DRAAF. Les contrôles portent sur :

- Les produits, leur origine et les conditions de stockage ;
- L'agrément des distributeurs, des conseillers et des applicateurs ;
- Les pratiques professionnelles et en particulier le respect des conditions d'emploi ;
- La recherche de résidus dans les produits végétaux destinés à la consommation.

Une partie des inspections est ciblée par **analyse des risques**. Les autres entreprises sont sélectionnées de manière aléatoire.

Nombre d'entreprises contrôlées en 2022 (PACA)



Zoom sur les résultats en exploitations agricoles (PACA)

Dans un contexte où les conditions d'utilisations et les points contrôlés ont sensiblement évolué ces dernières années, notamment pour améliorer la protection des riverains des surfaces traitées et celle des abeilles et autres pollinisateurs, deux-tiers des contrôles présentent au moins une non-conformité. Toutefois aucun des 84 prélèvements réalisés n'a mis en évidence de dépassement de la limite maximum de résidus autorisés dans les produits à la récolte.

Les quatre principaux domaines devant être améliorés sont :

- la **gestion des déchets** dont en particulier les produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) qui ne sont pas éliminés dans les délais ;
- les modalités d'**enregistrement des traitements** phytosanitaires ;
- le **respect des conditions d'emploi** des produits utilisés, fixées par l'autorisation de mise sur le marché (AMM) et en particulier les usages, les doses et les zones non traitées (ZNT) ;
- le **respect des règles relatives à l'application** dont en particulier le contrôle technique obligatoire des pulvérisateurs et la protection du réseau d'alimentation en eau au niveau de l'aire de remplissage.

Les contrôles font l'objet de suites adaptées, majoritairement des avertissements ou des mises en demeure de remise en conformité. Toutefois un procès-verbal de délit a été transmis aux autorités judiciaires suite à la mise en évidence de l'utilisation d'un produit interdit dans l'Union européenne depuis 2016.

Sont publiées sur le **site internet de la DRAAF des rubriques présentant pour chaque disposition** : les références réglementaires, les objectifs poursuivis, les attendus ainsi que les principales non-conformités relevées lors des inspections : <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/produits-phytosanitaires-r33.html>

L'ACCOMPAGNEMENT DES MILIEUX RURAUX DANS LEUR DÉVELOPPEMENT

Le nouveau Programme pluriannuel d'activité de la SAFER de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PPAS) 2022-2028

La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), créée en 1960, voit son périmètre d'actions augmenter. Auparavant centrée sur la préservation du foncier agricole à destination des agriculteurs, cette société anonyme à mission de service public, sous le contrôle des ministères en charge de l'agriculture et des finances, intervient désormais dans la protection de l'environnement, la connaissance du marché foncier, l'accompagnement des collectivités dans leurs politiques foncières et le développement local.

Tous les sept ans, la SAFER renouvelle son Programme pluriannuel d'activité (PPAS). Ce document décrit ses ambitions pour réaliser les missions qui lui sont déléguées par le code rural et de la pêche maritime, les moyens qu'elle mettra en œuvre et les indicateurs de résultat. Les travaux d'élaboration du PPAS se sont déroulés entre mars 2021 et juin 2022 avec, notamment, l'organisation d'une consultation citoyenne « Parlons de la Terre, parlons de Nous » en allant à la rencontre de 12 territoires de Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et en associant plus de 320 citoyens.

Approuvé par le préfet de région le 26 juillet 2022, le PPAS 2022-2028 comprend plusieurs objectifs prioritaires dont :

- faciliter la rencontre entre l'offre de foncier et la demande par la création d'une base de données collaborative et gratuite à destination des porteurs de projets ;
- renforcer les capacités de stockage pour optimiser les interventions en préemption partielle et favoriser le portage du foncier sous différentes formes ;
- accompagner l'État et les collectivités dans l'atteinte de l'objectif d'accroissement de la souveraineté alimentaire et de relocalisation de l'agriculture.



Coquelicots - Moissac Var - Isabelle Dottarelli

Préparation de la nouvelle organisation régionale pour la gestion du FEADER 2023-2027

Au titre de l'accord conclu en comité État-Régions du 10 novembre 2021, une nouvelle répartition des compétences entre l'État et les Régions pour la programmation 2023-2027 a été actée. Les Régions seront autorités de gestion pour les interventions non surfaciques financées par le FEADER et l'État sera autorité de gestion pour les interventions surfaciques ainsi que pour la mesure de protection des troupeaux contre la prédation. Pour accompagner le transfert de compétences vers les Régions, 385 ETPT d'emplois permanents du MASA sont transférés aux Régions, dont 12 ETPT pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces transferts d'emplois peuvent se faire soit via des transferts d'agents des DDT(M) et DRAAF, soit via des transferts financiers.

À l'issue de cet accord, les Régions et les DRAAF ont accompagné le transfert des agents des DDT(M) (et des DRAAF pour certaines régions) exerçant à temps plein des missions transférées au 1^{er} janvier 2023 aux conseils régionaux. Les travaux de recensement et d'accompagnement des agents ont été réalisés en 2022. Quatre agents titulaires ont rejoint le Conseil régional début 2023.

La DRAAF a par ailleurs travaillé tout au long de l'année 2022 à la préparation de la nouvelle programmation des mesures agroenvironnementales et climatiques, mesures surfaciques pour lesquelles l'État redevient l'autorité de gestion.



Chien Patou, utilisé pour la protection des troupeaux

BILAN DE L'ACTIVITÉ DE FRANCEAGRIMER

Expérimentation

Cinq dossiers ont été retenus pour un montant estimé d'aide de 885 703 €. Ils concernent les fruits et légumes, les plantes à parfum, et les céréales. 2022 était la première année de mise en œuvre dans le cadre du nouveau régime d'expérimentation, le montant budgétaire mobilisé par la région a été maintenu !

Grandes cultures

La campagne d'Aval 2021/22 s'est achevée avec sept collecteurs Avalisés : 203 billets d'aval ont été émis pour un montant de 98,8 M€ contre 160 billets en 2021 pour 61 M€. La campagne est marquée essentiellement par la fusion de GPS et AlpeSud pour former DURANSIA qui devient le premier collecteur en volume (55 000 t de collecte) avec 10 implantations. Les rencontres régionales grandes cultures et le Comité régional des céréales se sont tenus avec succès.

Aides aux investissements

Le programme national d'aide 2019-2023 prévoit le soutien aux projets d'investissement pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises par le biais d'investissements allant de la réception des vendanges à la commercialisation.

228 dossiers ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets. En parallèle, 78 dossiers de soldes d'aides pour un montant de 6 862 645 € et 26 dossiers d'avance sur aides pour un montant de 5 394 366 € ont été payés, et 82 dossiers de demande de modification de projet ont été également instruits.

Suivi des bois et plants de vigne

Le service régional de FranceAgriMer suit l'activité bois et plants qui porte à la fois sur la délivrance du passeport phytosanitaire et la certification des bois et plants de vignes. Les agents interviennent tout au long de l'année, avec toutefois des pics d'activité au moment des contrôles pépinières et prospection flavescence dorée d'août en octobre et des inscriptions de vignes mères, principalement en juin. Ces activités nécessitent une compétence fine qu'il faut entretenir en reconnaissance des cépages et des porte-greffes (ampélographie) mais aussi des symptômes de maladies.

PACA reste une région particulièrement importante en matière de bois et plants de vigne : première région en nombre de professionnels, 240 soit 30 % du nombre national, 1 052 ha de vignes mères de porte-greffes soit 42 % du verger national, 296 ha de vignes mères de greffons soit 16 % du verger national. En 2022, la production de plants de vigne représente 20 % de la production française

Restructuration du vignoble

La campagne 2021-22 est une campagne de transition avec la mise en place d'un plan collectif de restructuration pour une année au lieu de trois ans. Pour la région, le plan collectif couvre le bassin Vallée du Rhône Provence avec une partie Provence (282 dossiers) et une partie Vallée du Rhône (626 dossiers).

Sur la période, ce sont 1 280 exploitations viticoles qui bénéficient de l'aide à la restructuration du vignoble pour des opérations de plantation, palissage ou irrigation, les opérations pouvant être combinées. Le montant versé atteint 11,4 M€ en 2022.

Côté autorisations de plantation, le dispositif mis en place depuis le 1^{er} janvier 2016 concerne tous les segments AOP, IGP et VSIG. Les demandes sont stables et le potentiel de production maîtrisé. Pour 2022, les autorisations de plantations nouvelles pour le bassin Vallée du Rhône-Provence représentaient en AOP 600 ha, en IGP 484 ha et en VSIG 40 ha.



Dentelles de Montmirail Vaucluse - Emmanuelle Mestre

LE SRISE : L'APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'AGRICULTURE PROVENÇALE

La veille active sur la conjoncture des filières

Les conjoncturistes du SRISE observent en temps réel les cours des fruits, légumes, fleurs ainsi que les volumes commercialisés de fruits, légumes et vins. Les suivis de prix portent sur tous les stades de vente : à la production, à l'expédition, sur les marchés de gros et en vente au détail. Les prévisions de production sont réactualisées chaque mois en saison, grâce à des enquêtes permanentes. Tous ces dispositifs de veille conjoncturelle bénéficient aux professionnels en assurant la transparence des marchés, fournissent des données de prix objectives et officielles nécessaires aux contrats, alimentent l'observatoire des prix et des marges des produits alimentaires, ainsi que les prévisions du ministère. Cette veille permet notamment d'alerter lorsqu'une situation de « crise conjoncturelle » (au sens du code rural et de l'arrêté du 24 mai 2005) est imminente ou constatée, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs à sa résolution.

L'année 2022 a été marquée par des épisodes de canicule, de sécheresse et de chaleur automnale prononcée. Les campagnes se sont également déroulées dans un contexte économiques dégradé.

D'une part le fort renchérissement du prix des intrants et autres charges a pesé sur les conditions de l'offre. D'autre part le changement, post crise sanitaire, des habitudes de consommation en fruits et légumes et l'accélération de l'inflation ont entraîné un fléchissement prononcé de la demande.

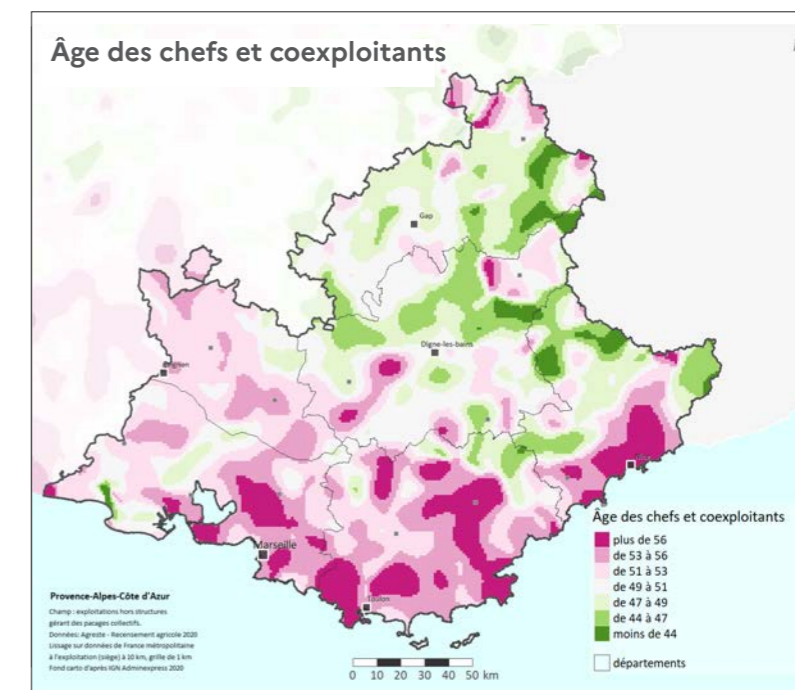
Dans ces conditions, les professionnels ont eu plus que jamais besoin du retour quotidien des cours établis par le réseau des nouvelles des marchés, et de leurs notes de conjoncture, pour disposer de visibilité dans la conduite de leur activité commerciale. Le travail issu des missions du RNM a également servi cette année de socle aux réunions à l'initiative du préfet de région, conviant à une concertation l'ensemble des filières, des producteurs aux distributeurs.

RNM RESEAU DES NOUVELLES DES MARCHÉS
FranceAgriMer
LES COTATIONS EN TEMPS RÉEL SUR <https://rnm.franceagrimer.fr/>
ACCÈS 100% GRATUIT

Poursuite des études de valorisation des résultats du recensement agricole 2020

La population des exploitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur rajeunit mais le défi du renouvellement des générations subsiste

En 2020, près de 21 200 chefs et coexploitants sont à la tête des exploitations agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plus de la moitié des exploitations de la région, soit 9 200, sont dirigées par au moins un exploitant de 55 ans ou plus tandis que les exploitations avec des installés récents sont près de deux fois moins nombreuses. La population des dirigeants d'exploitation rajeunit néanmoins : 20 % des exploitants ont moins de 40 ans en 2020 contre 16 % en 2010, tandis que la part des 60 ans ou plus reste stable, à près d'un tiers. Les jeunes de moins de 35 ans contribuent majoritairement à cette dynamique favorable. Le rajeunissement reste cependant très relatif et les candidats à la reprise d'exploitations manquent. Seul un quart des exploitants âgés de 60 ans ou plus ont une idée concrète sur la reprise de leur exploitation et près d'un tiers



sont dans l'incertitude sur le devenir à moyen terme de leur exploitation.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN PACA

Les chiffres de l'enseignement agricole en région PACA

Les effectifs d'apprenants : Les établissements d'enseignement agricole accueillent 6 372 élèves (formation initiale scolaire) au 1^{er} octobre 2022 et près de 3 000 apprentis fin 2022. Globalement, s'agissant de la formation initiale scolaire, l'enseignement agricole en PACA a connu, à la rentrée 2022, une légère baisse de ses effectifs par rapport à 2021. Le nombre d'apprentis est, quant à lui, en progression. Les CFPPA ont accueilli 3 478 stagiaires (formation professionnelle continue pour adultes).

Les résultats aux examens : Ils varient d'un examen à l'autre et en fonction du niveau de diplôme : le taux de réussite en CAPA est de 96,3 % (national 96,1 %), en bac pro de 86,9 % (national 86,3 %), en bac technologique de 97,6 % (national 97,3 %), en BTSa de 76,7 % (national 78,3 %). Par ailleurs, il convient de signaler les excellents résultats au bac général avec un taux de réussite de 98 % (national 96,1 %).

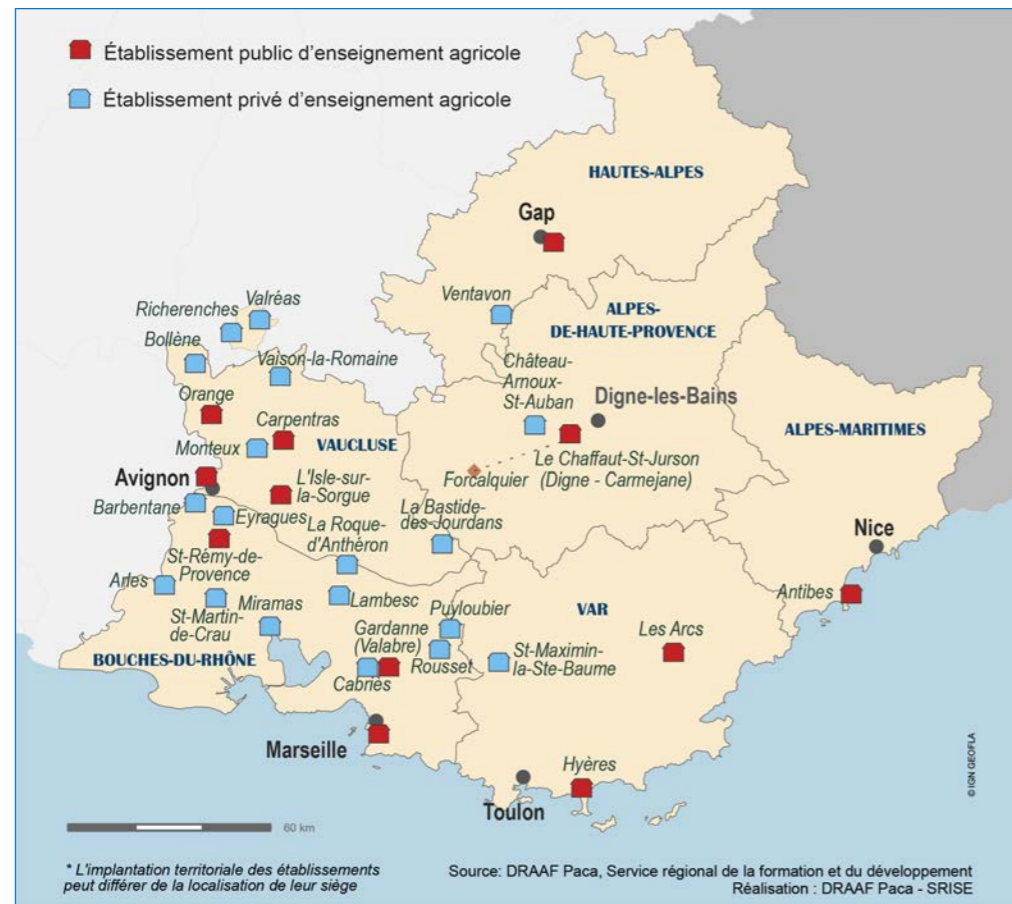
Les moyens humains et financiers : L'enseignement agricole public emploie 520 équivalents temps plein (ETP) en région PACA (392 enseignants et 170 agents

occupant d'autres fonctions : direction, administration, technicien, infirmier). Ces emplois, directement rémunérés par l'administration centrale, représentent une masse salariale de 38,3 M€. Le service régional de la formation et du développement (SRFD) gère, en sus, à son niveau, une enveloppe de crédits visant à assurer le remplacement de ces agents de 10,6 ETP, ainsi que 190 K€ de vacances.

Pour les établissements du conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), le SRFD gère 109 enseignants contractuels de droit public et une enveloppe de crédits de 3,9 M€. Pour les maisons familiales et rurales (MFR) et les établissements affiliés à l'Union nationale rurale d'éducation et promotion (UNREP), l'enveloppe de crédits gérée par le SRFD est de 8,5 M€.

Ainsi, au total, le budget opérationnel de programme 143 – enseignement technique agricole - représente plus de 18,6 M€ en 2022 en région PACA, gérés et répartis chaque année par le SRFD.

La localisation des établissements d'enseignement agricole en région PACA



Une communication dynamique

Les projets menés ont été très diversifiés et ont visé plusieurs cibles : deuxième phase de la campagne sur le réseau social TikTok, au printemps 2022, avec trois nouveaux influenceurs. La chaîne Agrischool poursuit son ascension avec 1 500 000 vues sur les différentes stories. En outre, le site portail unique (lycee-agricole-paca.com) permet d'accéder à l'ensemble des sites internet des établissements d'enseignement agricole (publics et privés) implantés en région PACA.

La DRAAF et les établissements d'enseignement agricole ont été présents au salon agricole régional MED'Agri, qui s'est déroulé du 18 au 20 octobre 2022 au parc des expositions d'Avignon. Premier salon professionnel de l'agriculture méditerranéenne, cette troisième édition a réuni 12 000 visiteurs. L'enseignement agricole a aussi été présent au côté d'un de ses partenaires professionnels, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP), pour la première édition du salon professionnel « Paysa'Pro ». Organisé dans le jardin remarquable d'Albertas à Bouc-Bel-Air le 13 novembre 2022, ce salon a regroupé plus de 60 exposants des métiers du paysage et de l'horticulture.

La DRAAF a également assuré le relais de la campagne de promotion nationale via le camion de « l'aventure du vivant », destiné à promouvoir les filières de

l'enseignement agricole et les métiers du vivant. Ce véhicule a sillonné cinq départements de la région en 2022 et accueilli de nombreuses classes des collèges et lycées de l'Éducation nationale, ainsi que le grand public, pour leur proposer des animations ludiques et connectées. Présent également à MED'Agri, 700 jeunes collégiens et lycéens y ont été accueillis.

Une collaboration étroite avec les responsables des centres d'information et d'orientation (CIO)

En novembre 2022, le SRFD a organisé au lycée agricole d'Aix – Valabre – Marseille une réunion de tous les responsables des CIO et des inspecteurs de l'Éducation nationale en charge de l'orientation de l'académie d'Aix – Marseille. À cette occasion, une demi-journée a été consacrée à une présentation, à leur intention, de l'enseignement agricole en général, de chacune des familles et des établissements de PACA en particulier, avec focus sur les formations proposées en formation initiale scolaire et en apprentissage. L'objectif est, là aussi, de mieux faire connaître l'enseignement agricole, donc d'augmenter le recrutement d'apprenants dans les établissements, afin de contribuer activement au renouvellement des générations d'agriculteurs, notamment.

La vie des lycées agricoles

Les 130 ans du Campus Vert d'Azur d'Antibes (6 mai 2022)

L'aventure commença le 26 février 1891, avec la création de « l'école d'agriculture » des Alpes-Maritimes. Pour cette première rentrée, 26 candidats passèrent le concours, 23 furent reçus. 76 ans après sa naissance, l'École pratique d'Agriculture d'Antibes devient le lycée départemental agricole et horticole d'Antibes.

Aujourd'hui, 130 ans après, l'établissement Campus Vert d'Azur, regroupant le lycée, le CFPPA, l'exploitation horticole et le CFA régional agricole public, forme tous les ans environ 2 000 acteurs verts de demain. Véritable institution à Antibes, il propose des filières uniques dans le département : Sciences & Environnement, Paysage, Végétal et Équestre. Le campus doit sa réussite aux 200 membres du personnel (enseignants, formateurs, agents d'entretien, agents administratifs et à sa direction dynamique.



Sorgu'innov' (19 mai 2022)

Au lycée professionnel agricole de La Ricarde à l'Isle-sur-la-Sorgue, s'est tenue la deuxième édition du forum de l'innovation en agroéquipement et agriculture de la région (Sorgu'innov').

Au travers d'expositions, de démonstrations de matériels et d'ateliers, cette manifestation a notamment pour objectifs de valoriser les métiers, les carrières et les formations liées à l'agroéquipement, de susciter des vocations chez les jeunes, de mettre en valeur les machines, les évolutions technologiques et l'agriculture connectée (machines autonomes, drones, interface homme-machine) et de valoriser les acteurs de l'agriculture 3.0 du territoire et les enjeux de la transition agroécologique en lien avec l'agriculture innovante.



Conseillère technique de service social
Carine Véronèse*
04 88 17 85 35

Cheffe de projet structuration des filières végétales
Anne Souchaud
04 13 59 36 69

Chef de mission défense et sécurité de Zone Sud
Thibault Lemaître
04 13 59 36 70

Mission des Systèmes d'Information
Laurent Vincent - 04 13 59 36 74
pôle informatique
Guy Michel (30%) - 04 13 39 31 05
Jean-Pierre Pellegrino - 04 13 59 36 08

Chargée de mission Communication Égalité - Diversité
Marie Allemand
04 13 59 36 28

Assistante de prévention
Chantal Forget - 04 13 59 36 21
Assistante site de Montfavet
Christine Passalacqua - 04 90 81 11 27

Conseillère juridique interrégionale
Anne Fravalo-Bongrand*
04 90 81 11 04

SG
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Sylvie Santimaria
04 13 59 36 29
Adjointe : Sandrine Roux

SREDDT
SERVICE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
Gaëlle Thivet
04 13 59 36 65
Adjoint : Jérôme Hors
04 13 59 36 55

SERFOB
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS
Christian Wawrzyniak
04 13 59 37 18

SRRISE
SERVICE RÉGIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE ET ÉCONOMIQUE
Pierre-Jean Chambard
04 13 59 37 06
Adjoint : Dominique Giard
Vincent Douzal*

SRAL
SERVICE RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION
Laurent Lasne
04 90 14 11 02
Adjoint : Denis Ferrieu
Pierre-Noël Canitrot

FAM
FRANCEAGRI-MER
Virginie Bouvard*
04 90 14 11 02
Adjoint : Jean-Yves Cothenet*

SRFD
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT
Patrice Chazal
04 13 59 36 72
Adjointe : Françoise Porro

Finances
Adéline Goll - 04 13 59 36 42
Moyens généraux
Guylaine Favier - 04 13 59 36 43
Contrôle de gestion
Sandrine Roux - 04 13 59 36 31
Gestion des ressources humaines
Geneviève Lacaze - 04 13 59 36 37
Délégation régionale à la formation
Florence Brunier* - 04 13 59 36 35

Agriculture, IAA, Emploi
Sabine Crégut - 04 13 59 36 59
Environnement et territoires
Olivier Legras - 04 13 59 36 66

Forêt-bois
Christian Wawrzyniak
04 13 59 37 18
Santé des forêts
Jean-Baptiste Daubrée* - 04 90 81 11 21

RICA
Dominique Giard - 04 13 59 37 02
Mission Études Inter-services
Patrice Fauchier - 04 13 59 37 04
Mission SIG
Guy Michel - 04 13 39 31 05
Enquêtes
Carole Zampini - 04 13 59 37 14
Information et diffusion
Isménos Tzortzis - 04 13 59 37 12
Études et Prospective
Alexandre Campanella
04 13 59 37 04
Données économiques et conjonctuelles
Vincent Douzal* - 04 13 39 31 04
Centros RNM : Avignon, Châteauneuf, Cavaillon
Nico
Marie Pinasseau* - 04 13 39 31 04
rnm-avignon.draaf.paca@agriculture.gouv.fr
Marseille - Hyères
Lucas Etchevers - 04 91 98 01 02
rnm-marseille.draaf.paca@agriculture.gouv.fr

Écophyto
Frédérique Maquaire
04 13 59 36 47
Alimentation
Karine Pascal-Suisse
07 64 54 18 82
Coordination de la santé publique vétérinaire
Pierre-Noël Canitrot
04 13 59 36 52
Service inspection aux frontières
Olivier Garcin - 04 68 38 88 60
Christophe Bargel - 04 65 38 88 50
Mutualisation des inspections phytosanitaires
Denis Ferrieu - 04 13 59 36 46
Montfavet
Olivier Dufour* - 04 90 81 11 07
Nice
Flora Bailly - 06 08 90 92 65
Marseille
Céline Vidal - 04 13 59 36 60

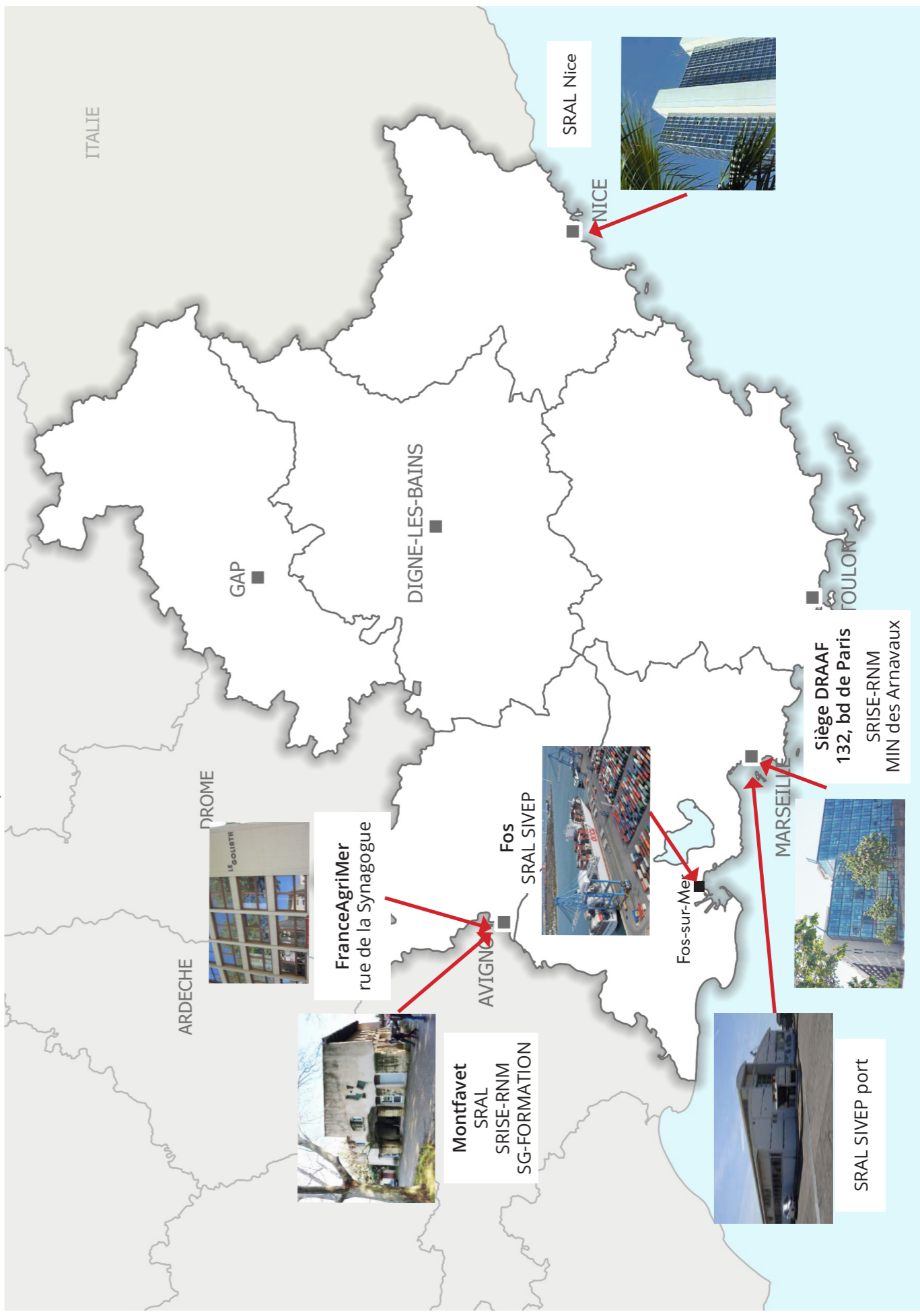
Certifications
Jean-Yves Cothenet*
04 90 14 11 06
Restructuration et autorisations de plantation
Pierick Nussbaum*
04 90 14 11 29
Aides aux entreprises et appui aux filières
Sylvie Paillet* - 04 90 14 11 10
Contrôles
Frédéric Leydier* - 04 90 14 11 25

Formation Professionnelle Continue et Apprentissage - VAE
Valérie Maurice
04 13 59 36 85
Moyens des établissements
Françoise Porro
04 13 59 36 86
Animation des établissements
Jean-François Brisse
04 13 59 36 80
Déléguée régionale Technologies de l'Information et de la Communication
Carole Ferreri - 04 13 59 36 87
Mission Prospective Métiers / Emploi - Formation/Instances
Philippe Lemaire
06 18 37 67 09
Mission juridique
Bertrand Querec
04 13 59 36 01

* Avignon ou Montfavet (84)

juillet 2023

Les implantations de la DRAAF PACA



- AAP** : Appel à projets
- AB** : Agriculture biologique
- ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- AERMIC** : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- AMI** : Appel à manifestation d'intérêt
- AMM** : Autorisation de mise sur le marché
- AOP** : Appellation d'origine protégée
- ASA** : Association Syndicale Autorisée d'Arrosage
- BPI FRANCE** : Banque Publique d'Investissement
- BSV** : Bulletin de santé du végétal
- BTSA** : Brevet de technicien supérieur agricole
- CAPA** : Certificat d'aptitude professionnelle agricole
- CED** : Commission Exécutive de la Durance
- CESER** : Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
- CFPPA** : Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
- CHSCT** : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- CIO** : Centre d'information et d'orientation
- CIVP** : Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence
- CNDP** : Commission Nationale du Débat Public
- CNEAP** : Conseil national de l'Enseignement agricole privé
- COREAMR** : Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural
- CRA** : Chambre Régionale d'Agriculture
- CRALIM** : Comité Régional d'Alimentation
- CRFB** : Commission Régionale de la Forêt et du Bois
- CROPSAV** : Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale
- CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière
- DDT(M)** : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
- DFCI** : Défense des forêts contre l'incendie
- DJA** : Dotation jeune agriculteur
- DPFM** : Délégation à la Protection de la Forêt méditerranéenne
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EPLA** : Établissement public local d'enseignement agricole
- ETP** : Équivalent temps plein
- FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural
- FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
- GIEC** : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
- GIEE** : Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental
- GPI** : Grand plan d'investissement
- HVE** : Haute valeur environnementale
- ICHN** : Indemnité compensatoire de handicaps naturels
- IGP** : Indication géographique protégée
- INAO** : Institut National de l'Origine et de la Qualité
- MASA** : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- MFR** : Maison familiale rurale
- MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- OFB** : Office Français de la Biodiversité
- ONAB** : Observatoire National de l'Agriculture Biologique
- ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- OPA** : Organisation professionnelle agricole
- ORAB** : Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique
- ORENAF** : Observatoire régional des espaces naturels, agricoles et forestiers
- PAPAM** : Plantes aromatiques à parfum et médicinales
- PAT** : Projet alimentaire territorial
- PCUF** : Point de contrôle unique aux frontières
- PIA** : Programme d'investissements d'avenir
- PISU** : Plan d'intervention sanitaire d'urgence
- PNA** : Programme national de l'alimentation
- PNNS** : Programme national nutrition santé
- PPA** : Peste porcine africaine
- PPAS** : Programme pluriannuel d'activité de la SAFER
- PPNU** : Produit phytosanitaire non utilisable
- PPP** : Produit phytopharmaceutique
- PREPA** : Programme régional enseigner à produire autrement
- PRFB** : Programme régional de la forêt et du bois
- R&D** : Recherche et développement
- RA 2020** : Recensement agricole 2020
- RHD** : Restauration hors domicile
- RNM** : Réseau des Nouvelles des Marchés
- SAA** : Statistique agricole annuelle
- SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
- SAU** : Surface agricole utile
- SCOT** : Schéma de Cohérence territoriale
- SDREA** : Schéma directeur régional des exploitations agricoles
- SIQO** : Signes officiels de la qualité et de l'origine
- SIVEP** : Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire
- SRADDET** : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- SRB** : Schéma régional biomasse
- UNEP** : Union nationale des Entreprises du paysage
- UNREP** : Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion
- VSIG** : Vin sans indication géographique
- ZAD** : Zone agricole défavorisée
- ZNT** : Zone non traitée



Canal de Carpentras Vaucluse - Gisèle Watier

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

132 bd de Paris - CS 70059 - 13331 MARSEILLE CEDEX 03

Tél. : 04 13 59 36 00

Site internet : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Courriel : draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Stéphanie FLAUTO

Directeurs de la publication : Laurent LASNE, Florence VERRIER

Rédactrice en chef : Marie ALLEMAND

Rédacteurs : agents de la DRAAF

Composition : Nadine NIETO

Dépôt légal : à parution

ISSN : en cours